



Luxembourg, le 09/03/2021

## LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Conformément à l'article 33 (MRs) du règlement précité ;

Vu l'autorisation GR-0022120-0000 du 28/01/2020 dans l'Etat membre de référence Grèce, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «SOMI» ;

Conformément au rapport d'évaluation et au résumé des caractéristiques du produit biocide y relatifs ;

Vu la demande de reconnaissance mutuelle présentée le 29/08/2020 par Sharda Cropchem España S.L., Edificio Atalayas Business Center, Carril Condomina N°3 Planta 12, ES- 30006 Murcia, Espagne, tendant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide dénommé «SOMI» ;

Vu la procédure de reconnaissance mutuelle BC-WN061557-10 ;

### Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – En application de l'article 19, paragraphes (1) à (4), du Règlement (EU) N° 528/2012, l'autorisation du produit biocide «**SOMI**» est accordée conformément au dossier produit à l'appui de la demande de reconnaissance mutuelle.

Le dossier de demande fait partie intégrante de la présente autorisation.

L'autorisation porte le N° **72/21/L-000** (R4BP asset LU-0025679-0000) et couvre la mise sur le marché sous les noms commerciaux :

- **SOMI**

- **FOURMEX**

- **DEFEND**

- **DELTA DP**

**Art.2** – Conformément à l'article 17 du règlement (UE) N° 528/2012, la période de validité de l'autorisation N° **72/21/L-000** prend fin le **16/10/2027**.

**Art.3** – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

La classification, l'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012<sup>1</sup>. Les langues officielles éligibles sont les langues allemande ou française. L'étiquetage, l'emballage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe, qui fait partie intégrante de la présente autorisation.

**Art.4** – Le cas échéant, le dossier de demande doit être complété par la soumission d'études complémentaires, postérieures à l'autorisation, conformément aux conditions énoncées par l'Etat membre de référence.

Le détenteur de l'autorisation doit fournir la preuve que les susdites données, requises par l'Etat membre de référence, ont été introduites dans les délais prédéfinis et doit informer l'autorité compétente luxembourgeoise du résultat de l'évaluation de ces données.

**Art.5** – Les produits dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente autorisation ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché six mois après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite douze mois après la date de la présente autorisation.

**Art.6** – Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

**Art.7** – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons<sup>2</sup> préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

**Art.8** – L'autorisation pourra être retirée en cas de non-respect des dispositions de la présente autorisation. Les conditions afférentes à la présente autorisation pourraient être changées suivant les conclusions relatives aux études requises.

#### **Informations :**

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers

<sup>1</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

<sup>2</sup> Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008<sup>2</sup> s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) N° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : [biocides@aev.etat.lu](mailto:biocides@aev.etat.lu). Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



Joëlle WELFRING

directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

Annexe(s) :

- 1) résumé des caractéristiques d'un produit biocide
- 2) instructions pour la déclaration auprès du Centre Antipoisons



Annexe à l'autorisation N° 72/21/L-000

- VERSION DU 09/03/2021 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ

Nom(s) : - SOMI

- FOURMEX

- DEFEND

- DELTA DP

Type de produit(s) : 18

N° d'autorisation : 72/21/L-000

R4BP Asset number : LU-0025679-0000

1.	Informations administratives .....	2
1.1.	Noms commerciaux du produit .....	2
1.2.	Détenteur de l'autorisation .....	2
1.3.	Fabricant(s) du produit .....	2
1.4.	Fabricant(s) de la substance active .....	3
2.	Composition et formulation du produit .....	3
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit .....	3
2.2.	Type de formulation .....	3
3.	Mentions de danger et conseils de prudence .....	3
4.	Utilisation(s) autorisée(s) .....	4
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°1 .....	4
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1 .....	5
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 : .....	5
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	5
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	6
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	6
4.2.	Descriptions de l'utilisation N°2 .....	7
4.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2 .....	8
4.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 : .....	8
4.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	9
4.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	10
4.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	10
5.	Instructions d'utilisation générales .....	10
5.1.	Consignes d'utilisation .....	10
5.2.	Mesures de gestion des risques .....	10
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	10
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	10
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	10
6.	Autres informations .....	10

## 1. Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

- SOMI
- FOURMEX
- DEFEND
- DELTA DP

### 1.2. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	<b>Sharda Cropchem España S.L., Edificio Atalayas Business Center, Carril Condomina N°3 Planta 12, ES- 30006 Murcia, Espagne</b>
Numéro d'autorisation	<b>72/21/L-000</b>
R4BP Asset number	<b>LU-0025679-0000</b>
Date de l'autorisation	<b>09/03/2021</b>
Date d'expiration de l'autorisation	<b>16/10/2027</b>

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Sharda Cropchem España S.L. Edificio Atalayas Business Center, Carril Condomina N°3 Planta 12 ES- 30006 Murcia Espagne
Adresse(s) du site de production	Formuladores Agroquimicos S.L. Carretera Badajoz-Granada ES- 06170 La Albuera Badajoz Espagne
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Sharda Europe B.V.B.A. Jozef Mertensstraat 142, B- 1702 Dilbeek Belgique
Adresse(s) du site de production	1. Ellagret S.A., Thesis Xiropigada GR- 196 00 Manda Attikis Grèce 2. FARMACHEM SA Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026, Block 53B, Zone C Gr- 570 22 Thessaloniki Grèce

#### 1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Deltamethrin (CAS: 52918-63-5)
Nom et adresse du fabricant	Sharda Cropchem Limited Domnic Holm 29th Road Bandra (W) IN- 400050 Mumbai Inde
Adresse(s) du site de production	Heranba Industries Ltd 101/102 Kanchanganga, Factory Lane, Borivali (w) IN- 400092 Mumbai Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom/Name	IUPAC Nom/Name	CAS / EC	teneur/Gehalt
<b>Substances actives / Wirkstoffe</b>			
Deltamethrin	alpha-cyano-3-phenoxybenzyl [1R-[1alpha(S*),3alpha]]-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	52918-63-5 258-256-6	0.051 % m/m

### 2.2. Type de formulation

Poudre pour poudrage
----------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
Note	/

#### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

##### 4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: Grand Public

Type de produit	PT18-Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Poudre insecticide pour une utilisation contre les insectes rampants, y compris les blattes, les fourmis, les punaises de lit et les araignées par traitement de fissures et de crevasses à l'intérieur et aussi pour une utilisation à l'extérieur sur et autour des nids de fourmis.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Araignés (Arachnida) - Adultes Blattes (Blattidae) - Adultes Fourmis (Hymenoptera: Formicidae) - Adultes Punaises de lit ( <i>Cimex lectularius</i> ) - Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Peut être appliqué directement par saupoudrage par simple agitation, à l'aide d'un emballage à poudrage, d'un soufflet et d'un pistolet à pistons.  Distribution du produit dans des flacons de poudrage: 1 sortie large 1 g produit toutes les 2 secondes 1 sortie moyenne 1 g produit toutes les 6 secondes 7 petites sorties 0,5 g de produit pour chaque agitation  Traitement des fissures et des crevasses (à l'intérieur): Application directe par saupoudrage. Appliquer en fines couches dans les fissures et les crevasses (sous les meubles, dans les coins et autres cachettes).  Traitement des nids de fourmis (à l'extérieur): Appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injectées dans le nid dans toutes les entrées.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement des fissures crevasses: La dose est de 20 g /m <sup>2</sup> . Le traitement peut être effectué jusqu'à 2 fois par an avec un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.  Traitement des nids de fourmis: La dose est de 2 g/nid. Maximum 1 traitement par nid, traitement jusqu'à 5 nids



	autour d'une maison.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Grand public</b>
Emballage(s)	°Bouteille HDPE ou PP avec couvercle perforé en HDPE - jusqu'à 500 g. °Sacs en LDPE / aluminium interne avec polyester ou PP externe, scellé et contenu dans un seau - jusqu'à 500 g.

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

##### **USAGE UNIQUEMENT COMME INSECTICIDE.**

Se laver les mains après manipulation, traitement et avant les repas.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Éviter le contact avec les surfaces traitées.

Ne pas appliquer en présence de gens (notamment les enfants), d'animaux domestiques ou tout autre animal.

Ne pas appliquer en présence d'aliments.

Retirer tout aliment du site d'application.

Couvrir les réservoirs d'eau, les aliments, les abreuvoirs et autres surfaces ou équipements pouvant entrer en contact avec les aliments pour animaux avant le traitement, afin d'éviter toute contamination.

Enlever tout outil pouvant entrer en contact avec des aliments pendant le traitement.

Ne pas contaminer les étangs / lacs, les conduites d'eau ou les fossés avec le produit ou avec le récipient vide.

Le produit doit être appliqué de manière à ce que les enfants et les animaux domestiques n'entrent pas en contact avec le produit.

Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.

#### 4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

Appliquer uniquement dans des zones qui ne sont pas susceptibles d'être inondées ou de devenir humides, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

#### 4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

##### **Particularités des effets directs ou indirects probables**

Réactivité: Non

Stabilité chimique: Durée de conservation jusqu'à 3 ans

Conditions à éviter: Éviter les températures extrêmes. Éviter l'exposition à la lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Acides et bases forts, agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Si le produit entre en combustion, par exemple à la suite d'un incendie, il peut provoquer de la fumée toxique.

##### **Instructions de premiers soins**

Description des premiers secours :

Général: Transporter la victime à l'air frais. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Gardez le patient au repos. Maintenir la température du corps. Si la personne est inconsciente, couchez-la en position de sécurité, sur le côté avec la tête plus bas que le reste du corps et les genoux légèrement pliés. Surveiller la respiration. **NE JAMAIS LAISSER SEUL**

**LE PATIENT.** TRANSPORTER la victime à l'hôpital et, dans la mesure du possible, emmener le contenant ou l'étiquette.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, **NE PAS** faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

**Inhalation:** Amener à l'air frais la victime. En cas de gêne, consultez un médecin.

**Contact avec la peau:** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, sans frotter.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en gardant la paupière grande ouverte. N'oubliez pas d'enlever les lentilles. En cas de douleur, consultez un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** L'empoisonnement peut provoquer les symptômes suivants: paresthésie, qui peut être sévère dans la peau et les yeux. Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses. L'inhalation peut causer une irritation et de la toux. Risque d'œdème pulmonaire. Excitation, troubles gastro-intestinaux, tremblements, vertiges, maux de tête, léthargie, vomissements, douleurs abdominales, contractions musculaires, nausées, perte de conscience...

Il est recommandé d'appliquer un traitement symptomatique et de soutien, montrer dans tous les cas l'étiquette.

#### **Mesures pour protéger l'environnement**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Tenir les personnes à l'écart et isoler la zone de traitement. Éviter le contact avec le produit et les surfaces contaminées.

**Précautions environnementales:** Empêcher toute contamination de l'environnement (eau de surface et eaux souterraines), des égouts, des réseaux de drainage ... avec la construction de barrières de protection pour isoler la zone. Informer les autorités compétentes des fuites incontrôlées ou des déversements sur les cours d'eau, les drains, les égouts ...

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Absorber le déversement sur du matériau inerte (sable, kaolin ...), collecter le matériau et le conditionner dans des sacs en vue de son élimination en tant que déchet dangereux.

#### 4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Éliminer le contenu / récipient conformément à la législation nationale de gestion des déchets. Ne pas vider dans les égouts.

Ne pas contaminer les étangs / lacs, les conduites d'eau ou les fossés avec le produit ou avec un contenant vide.

Ne pas réutilisez l'emballage.

#### 4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Ne pas stocker avec des oxydants, des alcalins (solutions caustiques) ou des acides.

Le produit doit être conservé dans un contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Évitez les températures élevées et l'action directe de la lumière du soleil.

Protéger de l'humidité.

Les récipients doivent être placés de manière à permettre une libre circulation de l'air.

Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Vérifiez les stocks régulièrement pour éviter les dommages.

Durée de conservation jusqu'à 3 ans.

## 4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: Professionnel

Type de produit	PT18-Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Poudre insecticide pour une utilisation contre les insectes rampants, y compris les blattes, les fourmis, et les araignées par traitement de fissures, de crevasses et vides sanitaires à l'intérieur et aussi pour une utilisation à l'extérieur sur et autour des nids de fourmis.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Araignés (Arachnida) - Adultes Blattes (Blattidae) - Adultes Fourmis (Hymenoptera: Formicidae) - Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	<p>Peut être appliqué directement par saupoudrage par simple agitation, à l'aide d'un emballage à poudrage, d'un soufflet et d'un pistolet à pistons.</p> <p>Traitement des fissures et des crevasses (à l'intérieur): Application directe par saupoudrage. Appliquer en fines couches dans les fissures et les crevasses (sous les meubles, dans les coins et autres cachettes).</p> <p>Traitement des vides et des cavités (à l'intérieur): Application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les vides et les cavités (entre les cloisons, murs, trous, etc.)</p> <p>Traitement des nids de fourmis (à l'extérieur): Appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injectées dans le nid dans toutes les entrées.</p>
Dose prescrite et fréquence d'application	<p>Traitement des fissures crevasses, vides, cavités: La dose est de 20 g/m<sup>2</sup>. Le traitement peut être effectué 6 fois par an avec un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.</p> <p>Traitement des nids de fourmis: Le taux d'application est de 2 g/nid. Maximum 1 traitement par nid, traitement jusqu'à 5 nids autour d'une maison et 7 nids autour de grands bâtiments.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Professionnel</b>

Emballage(s)	<p>°Bouteille HDPE ou PP avec couvercle perforé en HDPE - jusqu'à 500 g.</p> <p>°Sacs en LDPE / aluminium interne avec polyester ou PP externe, scellé et contenu dans un seau - jusqu'à 500 g.</p>
--------------	---

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

##### USAGE UNIQUEMENT COMME INSECTICIDE.

Se laver les mains après manipulation, traitement et avant les repas.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Éviter le contact avec les surfaces traitées.

Ne pas appliquer en présence de gens (notamment les enfants), d'animaux domestiques ou tout autre animal.

Ne pas appliquer en présence d'aliments.

Retirez tout aliment du site d'application.

Couvrir les réservoirs d'eau, les aliments, les abreuvoirs et autres surfaces ou équipements pouvant entrer en contact avec les aliments pour animaux avant le traitement, afin d'éviter toute contamination.

Enlever tout outil pouvant entrer en contact avec des aliments pendant le traitement.

Ne pas contaminer les étangs / lacs, les conduites d'eau ou les fossés avec le produit ou avec le récipient vide.

Le produit doit être appliqué de manière à ce que les enfants et les animaux domestiques n'entrent pas en contact avec le produit.

#### 4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

Appliquer uniquement dans des zones qui ne sont pas susceptibles d'être inondées ou de devenir humides, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies.

Pour optimiser l'efficacité du traitement, ne pas appliquer en cas de pluie ou de vent.

Pour atteindre les nids situés sous les terrasses, verser le produit soigneusement dans les fissures crevasses ou entre les joints de carrelage et éviter tout lessivage du produit.

N'appliquez que dans des zones qui ne sont pas susceptibles d'être inondées ou de devenir mouillées, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

Pour optimiser l'efficacité du traitement, respecter les bonnes pratiques d'hygiène : supprimer ou empêcher l'accès à toutes les sources de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis.

Vérifiez les zones traitées une fois par semaine.

Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler les stades les plus sensibles de l'organisme nuisible, et adapter le calendrier des applications et les zones à traiter.

Adopter des méthodes intégrées de lutte antiparasitaire telles que la combinaison de méthodes chimiques, de méthodes de contrôle physiques et d'autres mesures de santé publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.).

Alterner les produits contenant des substances actives ayant un mode d'action différent (pour éliminer les individus résistants de la population).

Informez le distributeur si le traitement est inefficace.

Le titulaire de l'autorisation doit signaler tout incident de résistance observé aux autorités compétentes (AC) ou autres Organismes impliqués dans la gestion de la résistance. (ceci n'est pas pertinent pour l'étiquette du produit)

Établir une base de référence et surveiller les niveaux d'efficacité sur les populations dans les zones clés (au moins une enquête par an) afin de détecter tout changement significatif de la sensibilité à la substance active. Les informations provenant des programmes de surveillance

de la résistance permettent une détection précoce des problèmes et donne des informations pour une prise de décision correcte.

#### 4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Particularités des effets directs ou indirects probables

Réactivité: Non

Stabilité chimique: Durée de conservation jusqu'à 3 ans

Conditions à éviter: Éviter les températures extrêmes. Éviter l'exposition à la lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Acides et bases forts, agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Si le produit entre en combustion, par exemple à la suite d'un incendie, il peut provoquer de la fumée toxique.

Instructions de premiers soins

Description des premiers secours :

Général: Transporter la victime à l'air frais. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Gardez le patient au repos. Maintenir la température du corps. Si la personne est inconsciente, couchez-la en position de sécurité, sur le côté avec la tête plus bas que le reste du corps et les genoux légèrement pliés. Surveiller la respiration. **NE JAMAIS LAISSER SEUL LE PATIENT. TRANSPORTER** la victime à l'hôpital et, dans la mesure du possible, emmener le contenant ou l'étiquette.

Ingestion: En cas d'ingestion, **NE PAS** faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

Inhalation: Amener à l'air frais la victime. En cas de gêne, consultez un médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, sans frotter.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en gardant la paupière grande ouverte. N'oubliez pas d'enlever les lentilles. En cas de douleur, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: L'empoisonnement peut provoquer les symptômes suivants: paresthésie, qui peut être sévère dans la peau et les yeux. Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses. L'inhalation peut causer une irritation et de la toux. Risque d'œdème pulmonaire. Excitation, troubles gastro-intestinaux, tremblements, vertiges, maux de tête, léthargie, vomissements, douleurs abdominales, contractions musculaires, nausées, perte de conscience...

Il est recommandé d'appliquer un traitement symptomatique et de soutien, montrer dans tous les cas l'étiquette.

Mesures pour protéger l'environnement

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Tenir les personnes à l'écart et isoler la zone de traitement. Éviter le contact avec le produit et les surfaces contaminées.

Précautions environnementales: Empêcher toute contamination de l'environnement (eau de surface et eaux souterraines), des égouts, des réseaux de drainage ... avec la construction de barrières de protection pour isoler la zone. Informer les autorités compétentes des fuites incontrôlées ou des déversements sur les cours d'eau, les drains, les égouts ...

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Absorber le déversement sur du matériau inerte (sable, kaolin ...), collecter le matériau et le conditionner dans des sacs en vue de son élimination en tant que déchet dangereux.

**4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la législation nationale de gestion des déchets.  
Ne pas vider dans les égouts.  
Ne pas contaminer les étangs / lacs, les conduites d'eau ou les fossés avec le produit ou avec un contenant vide.  
Ne pas réutilisez l'emballage.

**4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales**

Ne pas stocker avec des oxydants, des alcalins (solutions caustiques) ou des acides.  
Le produit doit être conservé dans un contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé.  
Évitez les températures élevées et l'action directe de la lumière du soleil.  
Protéger de l'humidité.  
Les récipients doivent être placés de manière à permettre une libre circulation de l'air.  
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.  
Vérifiez les stocks régulièrement pour éviter les dommages.  
Durée de conservation jusqu'à 3 ans.

**5. Instructions d'utilisation générales**

**5.1. Consignes d'utilisation**

/

**5.2. Mesures de gestion des risques**

/

**5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

/

**5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

/

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales**

/

**6. Autres informations**

/